

Psychothérapie non reconnue à titre de mesure d'accompagnement du traitement d'un traumatisme

Faire compléter le formulaire et le joindre à la demande de contribution aux frais pour l'aide à plus long terme fournie par un tiers¹ déposée à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) du canton de Berne. En outre, il convient d'annexer à la demande la recommandation concernant des mesures d'accompagnement de la ou du psychothérapeute. Le(s) diagnostic(s) ainsi qu'une confirmation du traitement psychothérapeutique doivent également y être mentionnés.

Nom, prénom, date de naissance de la victime

Lien direct entre l'infraction et l'indication de la thérapie

Tableau clinique / Diagnostic

Comorbidité / Troubles psychiques antérieurs / Incidence sur le tableau clinique actuel

¹ À télécharger sur le site Internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration : www.be.ch/dssi > Prestations > Formulaires, demandes et autorisations par structure organisationnelle > > Formulaires, demandes et autorisations de l'Office de l'intégration et de l'action sociale > Aide aux victimes d'infractions

Méthode et programme de la thérapie psychotraumatologique (début de la thérapie, durée prévue et nombre de séances) / Adéquation avec la thérapie traumatique

Connaissances spéciales en soins aux victimes de traumatismes (lieu, type et durée de la formation ou du perfectionnement ; prière de joindre une copie de la documentation fournie)

Justification du choix de la ou du thérapeute (adéquation, nécessité)

Méthode thérapeutique (adéquation, nécessité)

Modalités de la collaboration avec la ou le psychiatre ou psychothérapeute titulaire d'une autorisation d'exercer

Justification d'une poursuite de la thérapie / Objectifs / Pronostic

Nom et adresse de la ou du thérapeute :

Lieu et date : Signature :
